

**Procès-verbal de la
séance du conseil municipal
du lundi 10 août 2015
à 18 h 00**

Date de convocation : 3 août 2015

Président : Fabienne Simian, maire

Présents : Marc Aubert, Marianne Castelly, Dominique Gourabian, Jacques Gourabian, David Lardan, Françoise Laverdure, Alain Ramousse, Fabienne Simian, Catherine Videau

Excusés représentés : Jacques Holz (pouvoir à Fabienne Simian)

Excusés non représenté : Thomas Pourrot

Secrétaire de séance : Françoise Laverdure

Ouverture de séance

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 juin 2015, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Elle propose de rajouter plusieurs points à l'ordre du jour : achat d'un congélateur à l'auberge, la motion de soutien de l'Association des Maires de France, une question de M. Paul Laurent, le résultat du courrier pour l'éclairage public au Planas, le courrier du Conseil Départemental, le prêt à taux zéro, le courrier de Mme Van Laak sur l'élagage.

L'ensemble du CM est d'accord pour rajouter ces points à l'ordre du jour.

1. Achat du garage Rival

Mme la maire explique que nous avons la nécessité de faire un local technique adapté aux contraintes d'hygiène et de sécurité du personnel communal. Ce projet a été imaginé sur différents sites de la commune, et suite aux diverses discussions à ce sujet, en présence ou non du bureau d'études chargé du projet, il ressort que le choix d'installer ce local à la place du garage de Mme Rival vers les OM répond à plusieurs contraintes : l'employé communal sera près du centre du village, nous ouvrons l'accès aux parcelles situées en zone constructible, les réseaux électriques ou autres sont proches. Le coût envisagé par le CAUE pour la construction de ce local est de l'ordre de 60 000 euros HT pour une superficie de 60 m².

Avant d'avancer dans ce projet, il est nécessaire d'acheter ce terrain avec la construction en place. Le prix d'achat fixé avec Mme Rival est de 13 000 €.

La **délibération** porte donc sur l'acceptation par le conseil municipal de l'achat dudit terrain en vue de placer le local technique communal et laisser le Maire conclure cet achat devant notaire.

→ **9 voix pour, 1 voix contre.**

2. Projet de rénovation de la mairie

Mme la maire rappelle que le projet de la rénovation de la mairie est en cours. Afin de pouvoir demander des subventions, le conseil municipal doit accepter l'avant-projet sommaire proposé par le bureau d'études au sujet de la rénovation de la mairie. Ce projet a fait l'objet de plusieurs réunions en commissions et d'une réunion publique. Il s'agit de mettre aux normes des ERP l'accueil de la mairie, créer un local d'archivage et une petite salle de réunion, des toilettes publiques adaptées aux PMR.

La **délibération** porte donc sur l'acceptation par le conseil de l'APS proposé.

Tous les Établissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) de la commune doivent être classés, répertoriés et nous devons établir pour le 27 septembre un agenda de travaux pour rendre ces installations accessibles à tous les publics.

Mme la maire expose l'état des lieux des ERP et IOP communaux qui a été fait, (10 au total) les travaux envisagés et les répartitions de ces travaux et des coûts pour les 3 ans à venir.

Le conseil municipal avant de valider définitivement cet agenda demande à la commission travaux de préciser les coûts avant mi-septembre.

4. Fibre optique à la maison et ADN

Mme la maire explique que la Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux est compétente pour faire déployer par ADN (Ardèche Drôme Numérique) la fibre optique sur le territoire. Le déploiement de la fibre sera fait sur 10 ans, et le coût sera de 1 938 000 €. La CCDB ne peut prendre la totalité à sa charge et demande donc une participation aux communes, pour la moitié qui sera sous la forme d'un fonds de concours. Pour notre commune, le coût sera de 2492 € par an sans passer par l'emprunt ou de 1585 € par an en prenant l'emprunt sur 20 ans proposé par la CCDB aux communes via ce fonds de concours.

Le conseil municipal doit délibérer à ce sujet, et remet au prochain CM la validation de ce point.

5. Rapport du SYPP

Le SYPP (Syndicat des Portes de Provence) qui traite les ordures ménagères, a publié son rapport d'activité, et celui-ci est présenté au conseil municipal qui pourra le consulter.

6. Congélateur de l'auberge

Mme la maire explique qu'un congélateur placé au snack est tombé en panne, de ce fait on a descendu celui de l'auberge. Il faut donc en racheter un pour l'auberge. Le CM propose de racheter un plus petit congélateur pour le snack qui ne tourne que 2 mois par an, et remonter le plus grand à l'auberge.

Nous reprendrons contact avec les gérants pour définir leur besoin.

7. Motion de soutien à l'action de l'AMF

Mme la maire rappelle qu'elle avait fait passer en juin cette motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Délibération : Après lecture de cette motion, le conseil **vote à l'unanimité l'acceptation** de cette motion.

8. Chemin desservant M. Laurent

Mme la maire expose la visite de Monsieur Paul Laurent : il trouve que le chemin d'exploitation qui dessert son habitation se dégrade et souhaite que la commune, en tant qu'utilisatrice occasionnelle de ce chemin, l'améliore. Mme la maire rappelle que ce chemin est emprunté par les différents propriétaires riverains mais n'est pas ouvert au public.

Comme ce chemin est privé et appartient à différents propriétaires, la commune ne peut intervenir directement mais propose d'avoir un rôle de médiateur pour rencontrer avec M. Laurent les différents propriétaires et résoudre ensemble la question.

anas

nas concernant la possibilité proposé par le conseil municipal de
ours montrent qu'une majorité d'entre eux préfèrent garder
dre la nuit.

Le CM décidera lorsque le prix de cette horloge sera connu. Des devis seront donc demandés.

10. Courrier du Conseil départemental

Mme la maire informe le conseil municipal qu'un courrier du Conseil départemental de la Drôme est arrivé nous annonçant le versement de la dotation départementale de solidarité d'un montant de 8317 €.

11. Prêt à taux zéro

Mme la maire informe le conseil que la discussion avec M. Quinqueton, notre trésorier, a permis de faire le point sur l'état financier de la commune. Cet état est satisfaisant pour l'avenir. M. Quinqueton présente aux communes la possibilité de faire un prêt à taux zéro sur le FCTVA ouvert uniquement cette année. Il nous faut le demander sur les investissements 2015. Ce sera un prêt de l'ordre de 24 000 € remboursable sur 2 ans. Le conseil municipal est favorable à la demande de ce prêt.

12. Courrier de Mme Van Laake

Mme Van Laake a dû faire intervenir rapidement un élagueur suite à la coupure de son fil de téléphone. Orange a refusé de réparer tant que les arbres n'étaient pas élagués. Sur la distance jusqu'à son habitation, la partie communale représente environ 10 %. Mme la maire se rapprochera de cette personne pour savoir si elle souhaite un remboursement au prorata de l'espace élagué. Néanmoins, la question de l'élagage aux abords des propriétés est posée au conseil. La commission urbanisme proposera un éclaircissement de cette question en vue de faire un article dans le prochain bulletin.

Retour du Maire

- La signature de l'achat des terrains pour l'installation des UV à Beaume rouge sera terminée fin août.
- Les devis pour les travaux d'installation des UV à Beaume rouge ont été acceptés.
- Concernant la piscine, vu la mise en route des installations, les adjoints et le maire se sont organisés en astreintes pour que quelqu'un soit présent tous les matins midis et soirs.
- La quiétude des nuits au camping a trop souvent été perturbée. Malgré l'intervention de Catherine Videau, conseillère municipale, le retour au calme a quelque peu tardé à venir.

L'ordre du jour étant traité, Madame le Maire clôture le conseil à 19 h 50.